

# Grand Froid : combien de temps perdurent les places pour les sans-abri ?

Par Nathalie Birchem, le 20/12/2022 à 07h13

Depuis une dizaine de jours, les préfectures ont ouvert en urgence des places pour les sans-abri, dans le cadre du plan « grand froid ». Mais que deviennent-elles quand les températures remontent ?



Le 12 décembre, alors que les températures plongeaient en dessous de 0 dans une bonne partie de la France, le ministre du logement Olivier Klein écrivait aux préfets pour leur demander de recenser les bâtiments vacants susceptibles d'accueillir des sans-abri. Deux jours plus tard, « *on recensait 4 163 places d'hébergement ouvertes dans quatre régions, l'Île-de-France, le Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes et la Normandie dans le cadre du plan grand froid* », explique-t-on au ministère du logement.

Hébergements d'urgence : au 115 de Seine-Saint-Denis, « tout est saturé, je suis désolé »

Le plan grand froid est un dispositif destiné à protéger les populations les plus vulnérables, notamment les sans-abri. Il peut être activé par les préfectures entre le 1er novembre et le 31 mars, en fonction des prévisions météorologiques. Sous le vocable « grand froid », il existe en fait trois niveaux de vigilance. Le niveau 1 est déclenché en cas de températures positives le jour, qui descendent la nuit entre – 5 et – 10 °C pendant au moins deux jours consécutifs. Le niveau 2 correspond à des températures négatives le jour et entre – 10 et – 18 °C la nuit. Le niveau 3 est activé quand le mercure tombe en dessous de 0 le jour et sous les – 18 °C la nuit.

## Sans-abri : Paris, Lyon, Bordeaux... Les mairies de gauche se mobilisent

En réalité, « *c'est le préfet qui prend la décision en fonction de son écosystème local* », reprend-on au ministère du logement, où l'on précise que « *ce déclenchement permet non seulement d'ouvrir des places, mais aussi de renforcer les maraudes, d'étendre les horaires des accueils de jour et les moyens du 115* ».

### **Un coût moyen de 150 000 € par jour**

Mais que deviennent ces places quand les températures augmentent ? « *Elles ne vont pas être refermées dès que l'on va revenir au-dessus de 0* », affirme le cabinet d'Olivier Klein. Pour autant, « *ces places situées le plus souvent dans des gymnases ou dans des locaux vacants pour des durées temporaires n'ont pas vocation à être pérennisées au-delà de la période hivernale* ». D'ici là, « *des travailleurs sociaux vont essayer de trouver des places ailleurs pour éviter que les personnes soient remises à la rue quand ces places vont fermer* ». Cet accompagnement social, ainsi que les frais d'aménagement des locaux mis à disposition, représentent un coût moyen de 150 000 € par jour.

### Le gouvernement renonce à supprimer des places en hébergement d'urgence

Par ailleurs, cet effort de plus de 4 000 places temporaires sera loin de suffire. « *C'est difficile de recenser les personnes à la rue, mais si on se réfère aux appels au 115, on sait que depuis septembre, on a chaque jour entre 5 000 et 6 000 demandes non pourvues de personnes qui appellent le 115 pour avoir un toit et n'en obtiennent pas* », explique Christophe Robert, délégué général de la Fondation Abbé-Pierre. « *Or on sait que ces chiffres sont très sous-estimés car au moins deux tiers des sans-abri n'appellent pas le 115.* »

### **Créer non plus des hébergements mais des logements**

Pourtant, pendant la crise sanitaire, le gouvernement a bien créé quelque 40 000 places supplémentaires pendant la trêve hivernale, qui a ensuite été prolongée, soit beaucoup plus que les 10 000 à 12 000 habituellement ouvertes durant un hiver normal. Surtout, il a décidé en 2021 de les pérenniser, portant à quelque 198 000 le parc national de l'hébergement d'urgence. Il entendait ensuite en fermer 14 000 sur deux ans. Mais, devant les alertes des associations sur la recrudescence des personnes à la rue depuis l'été, le ministre Olivier Klein y a renoncé en octobre. « *À l'époque, quand on avait rencontré les associations, le sentiment était que cela suffirait pour faire face à la demande* », affirme-t-on au ministère de logement, qui ajoute : « *Mais on a pu constater depuis que cela n'a pas été le cas.* »

### Pouvoir d'achat : le vrai poids du logement

Pour autant, la création de nouvelles places d'hébergement d'urgence pérennes n'est à ce jour pas envisagée. Le ministère, qui planche sur la création d'un « observatoire des besoins » pour y voir plus clair, compte plutôt sur la deuxième étape de son plan « Logement d'abord », attendu début 2023, qui va consister à créer non plus des hébergements mais des logements dans des HLM, des pensions de famille ou dans le privé solidaire.

Nathalie Birchem